

# SST

## en bref



**Octobre 2006**

### **Intervention dans un bâtiment répertorié 10-80, 10-90 ou 10-75**

Le 20 décembre 1990, le lieutenant Massé 19-4 décédait dans un incendie à la suite d'un effondrement de structure dans un bâtiment dangereux. Depuis ce malheureux accident, nos façons d'intervenir ont évolué.

#### **Lignes directrices pour ce type d'intervention :**

##### Le CCSI :

- Informe le personnel des unités acheminées sur les anomalies du bâtiment.

##### Le PC :

- Analyse la situation et choisit la stratégie appropriée. Il utilise de préférence une stratégie défensive lorsque le bâtiment est répertorié vacant. Il opte, à priori, pour une stratégie défensive lorsque le bâtiment est répertorié dangereux.
- Utilise dès que possible la fiche du bâtiment afin d'identifier les anomalies et analyse les risques, identifie le type de structure et informe le personnel des dangers.
- Évalue les risques de façon constante afin de déterminer la stratégie la plus appropriée selon les circonstances. Avant de passer d'une stratégie défensive à offensive, il doit s'assurer que les risques sont contrôlés.

Dans le contexte d'une stratégie défensive, voici quelques manœuvres à considérer :

- Prioriser au besoin l'utilisation de plates-formes élévatrices.
- Utiliser des échelles portatives ou des unités d'élévation positionnées autour du bâtiment (si possible) afin de faciliter la réalisation des besoins tactiques, tels que : évacuation, reconnaissance et sauvetage, localisation du feu, ventilation, enrayer et prévenir la propagation et circonscrire l'incendie.

Dans le cas de risques d'effondrement de structure ou de composantes du bâtiment :

- Évaluer le risque d'effondrement de façon constante.
- Installer des périmètres d'accès interdit.
- Limiter la présence de personnel autour du bâtiment.
- Stationner les véhicules à une distance sécuritaire.

#### **Définitions :**

1. Un bâtiment vacant est non habité. Il est habituellement barricadé et les services y sont interrompus.
2. Un bâtiment dangereux est vacant et la stabilité structurale, la résistance au feu et les éléments porteurs sont altérés.
3. Un bâtiment à risques particuliers est habité et comporte une ou plusieurs particularités qui peuvent compromettre la sécurité des pompiers.

#### **Références :**

*Guide des opérations du SIM.*

*PON « Bâtiments vacants et bâtiments dangereux (Incendie dans les) ».*

*DOS « Bâtiments vacants, dangereux et à risques particuliers ».*

*DA « Bâtiments vacants, dangereux et à risques particuliers ».*